

UN JOURNAL CATHOLIQUE DANS UNE PAROISSE C'EST UNE MISSION PERPETUELLE. LEON XIII

L'IMPARTIAL

FONDÉ EN 1893

PUBLIÉ LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE

ABONNEMENT

Un an...\$1.00 Six mois...\$0.50 Les abonnements sont payable d'avance.

Pour cesser de recevoir le journal, il faut donner avis au moins un mois avant l'expiration de son abonnement et payer tous les arrérages.

Ceux qui changent d'adresse doivent nous donner l'ancienne aussi bien que la nouvelle.

Adressez toutes lettres, correspondances, etc., à

L'IMPARTIAL

Tignish, Ile du Prince Edouard

L'IMPARTIAL

Tignish, Jeudi 7 Fev., 1907.

LA PERSECUTION EN FRANCE.

Il nous est impossible de rapporter ici tous les détails de la persécution dont les catholiques français sont l'objet de la part de leur gouvernement maçonnique.

Vous avez promu la cause de l'éducation au milieu de nous, en visitant nos écoles, en encourageant les instituteurs dans leur tâche ardue et aride, ainsi qu'en créant une émulation au milieu des élèves; aussi avons nous fait, grâce à vos soins, un grand pas dans le chemin de l'instruction.

L'agriculture aussi—cette profession si noble—a reçu sa part d'attention et de soins.

Sans doute le jour où vous entrâtes dans la milice sacerdotale, fut pour l'église une heureuse acquisition; car vous êtes ce soldat vigilant, qui toujours sur le qui vive, signale les dangers de l'ennemi qui nous environne!

Trois prêtres du diocèse, un diacre, un sous-diacre et plusieurs élèves du grand séminaire d'Aire sont rentrés à la caserne pour satisfaire aux exigences de la loi libérale (!) de M. Briand.

Le juge de paix de Châteaudun a condamné à 1 franc d'amende MM. les abbés Juteau, curé de Saint Jean; Denizet, curé de Saint-Vallier; Beaumer, vicaire de cette paroisse; Charles, curé de la Maileleine; son vicaire, M. Weil, et l'abbé Cuissard, curé de Saint-Denis les-Ponts.

Mgr Dadolle, évêque de Dijon, a comparu devant le tribunal de simple police pour répondre à une contravention à la loi du 30 juin 1881, qui fut dressée contre lui, à la cathédrale, le 16 décembre 1906.

Après avoir fourni des explications, Mgr Dadolle, a déclaré qu'il n'avait commis aucune infraction à la loi.

Dans son réquisitoire, M. Carlier, représentant, le ministère public, a demandé une condamnation.

L'éloquent avocat dijonnais, Me Metman, a vigoureusement et juridiquement établi qu'un acquittement s'imposait.

L'affaire a été mise en délibéré. Le jugement sera rendu dans une quinzaine.

L'évêque a été reconduit à son hôtel par une foule énorme au milieu des acclamations.

Neuf prêtres de Saint-Etienne sont cités à comparaître en simple police.

Le juge de paix de Chalon-sur-Saône a condamné à 1 fr. d'amende les curés "coupables" d'avoir dit la

Presentation au Rev. P. P. Arsenault, cure de Mont-Carmel

A l'issue de la grand-messe dimanche 27 janvier M. Cyrus Poirier aux noms des paroissiens de Notre Dame du Mont-Carmel qui voulaient témoigner à leur curé, leur haute marque d'appréciation pour le bien accompli, en lui présentant une adresse accompagnée d'un magnifique cadeau consistant en une voiture d'hiver. Monsieur le Curé touché de cet acte de générosité de la part de ses paroissiens, les remercia en termes chaleureux, les encourageant à travailler pour finir l'intérieur de leur église.

Adresse au Rev. P. P. Arsenault Curé de Notre Dame du Mont-Carmel

Rev Monsieur C'est avec une bien vive émotion, que nous venons en ce jour, vous témoigner notre dévouement et notre profonde affection, d'une manière tangible, pour tous les sacrifices, les veilles et les travaux ardues, que votre cœur d'apôtre vous a suggérés pour le bien-être et l'avancement intellectuel, moral et social de cette paroisse.

Le jour, où vous arrivâtes au milieu de nous, fut pour cette paroisse un jour heureux; car votre énergie a accompli pour ainsi dire, des prodiges de valeur. Vous n'avez rien épargné, ni labeur pénible, ni conseils pratiques, ni dévouement, ni fatigues, pour faire de cette paroisse, une paroisse progressive.

Vous avez promu la cause de l'éducation au milieu de nous, en visitant nos écoles, en encourageant les instituteurs dans leur tâche ardue et aride, ainsi qu'en créant une émulation au milieu des élèves; aussi avons nous fait, grâce à vos soins, un grand pas dans le chemin de l'instruction.

L'agriculture aussi—cette profession si noble—a reçu sa part d'attention et de soins.

Sans doute le jour où vous entrâtes dans la milice sacerdotale, fut pour l'église une heureuse acquisition; car vous êtes ce soldat vigilant, qui toujours sur le qui vive, signale les dangers de l'ennemi qui nous environne!

Trois prêtres du diocèse, un diacre, un sous-diacre et plusieurs élèves du grand séminaire d'Aire sont rentrés à la caserne pour satisfaire aux exigences de la loi libérale (!) de M. Briand.

Le juge de paix de Châteaudun a condamné à 1 franc d'amende MM. les abbés Juteau, curé de Saint Jean; Denizet, curé de Saint-Vallier; Beaumer, vicaire de cette paroisse; Charles, curé de la Maileleine; son vicaire, M. Weil, et l'abbé Cuissard, curé de Saint-Denis les-Ponts.

Mgr Dadolle, évêque de Dijon, a comparu devant le tribunal de simple police pour répondre à une contravention à la loi du 30 juin 1881, qui fut dressée contre lui, à la cathédrale, le 16 décembre 1906.

Après avoir fourni des explications, Mgr Dadolle, a déclaré qu'il n'avait commis aucune infraction à la loi.

Dans son réquisitoire, M. Carlier, représentant, le ministère public, a demandé une condamnation.

L'éloquent avocat dijonnais, Me Metman, a vigoureusement et juridiquement établi qu'un acquittement s'imposait.

L'affaire a été mise en délibéré. Le jugement sera rendu dans une quinzaine.

L'évêque a été reconduit à son hôtel par une foule énorme au milieu des acclamations.

Neuf prêtres de Saint-Etienne sont cités à comparaître en simple police.

Le juge de paix de Chalon-sur-Saône a condamné à 1 fr. d'amende les curés "coupables" d'avoir dit la

Toujours vous avez agi en père envers nous. Vous n'avez rien épargné pour le soin de votre troupeau, vous avez encouragé la vertu et tourna contre le vice, vous avez fait couler les larmes du repentir et ramener le prévaricateur dans le droit sentier. Et Rev. Curé, qu'avez vous rencontré, bien souvent, pour tous ces bienfaits, si ce n'est l'ingratitude?

De combien de déboires, causés par notre manque de prévoyance, n'avez vous pas été accablé, dans le cours de votre existence au milieu de nous?

Toutefois Rev Curé, soyez assuré que, si nous avons manqué à notre devoir envers vous, ce n'est pas par esprit de mauvaise foi, ou de malice, mais plutôt par faiblesse et manque de savoir; aussi nous osons espérer que votre bon cœur saura tout oublier. Toujours vous avez été prêt à vous exposer aux intempéries des saisons, pour vous rendre au chevet du moribond réclamant les secours du ministre de J. C., et là vous avez ranimé la paix et la résignation dans cette âme prête à rencontrer son juge. En un mot vous avez été tout ce que doit être l'oint du Seigneur.

Si aujourd'hui nous avons des édifices qui font honneur à la paroisse de Mont Carmel, c'est, grâce à votre esprit d'entreprise, à votre énergie et à votre courage indéfectible que nous devons le succès de ces entreprises monumentales. Aussi c'est vous que nous devons remercier pour ces magnifiques oeuvres.

Donc Rev. Curé, veuillez accepter de la part de vos humbles paroissiens, le cadeau d'une voiture d'hiver en reconnaissance des services que vous nous avez rendus.

Acceptez-le Rev. Père non comme un don adéquat à tous vos bons offices, mais plutôt comme un souvenir de nous.

En terminant Rev. Père, soyez assuré que chaque jour nous demandons au ciel de vous conserver encore longtemps à notre tendresse afin que vous puissiez continuer votre oeuvre de régénération au milieu de nous.

Oh! oui, que le Très Haut vous accorde une vie longue et remplie d'heureux jours. Voilà Rev. Monsieur les vœux que forment pour vous vos enfants en Notre Seigneur. Ad Multos annos.

De vos humbles paroissiens.

A Compiègne, trois prêtres sont condamnés à 1 franc d'amende; un quatrième est acquitté, la messe qu'il célébra n'ayant été que l'exécution d'une clause testamentaire d'une personne défunte.

Les condamnés ont interjeté appel. A la sortie, la foule a fait une ovation aux prêtres, et a crié: "Vive la liberté!"

Treize prêtres de Limoges ont passé en simple police pour infraction à la loi de 1881. M. l'abbé Desgranges a, dans sa défense, groupé en une synthèse puissante les arguments en sa faveur et en celle de ses co-accusés. Il a montré que le véritable contrevenant à la loi de 1881 c'était le ministre qui la torture et la défigure par une circulaire arbitraire. M. le vicaire général Lartisien a prononcé une protestation dont la simplicité sincère a profondément ému l'auditoire.

S. E. GALLANT ABRAM'S VILLAGE

DU P. E.

Nouvelles marchandises de toutes sortes.

Marchandises sèches, Epiceries, Habits, Chaussures, Chapeaux, etc. Beau Stock de Livres de prières, cha-pelets et objets religieux, aux prix les plus réduits.

Nous prenons les produits de la ferme en échange pour nos marchandises.

VEENZ NOUS VOIR

Une Chute Imminente

Le Cabinet Clemenceau sur le point de s'écrouler à la suite de divergences d'opinions entre le chef du cabinet et M. Briand

DECLARATION DE MGR. RICHARD

PARIS, 1er.—Le bruit court avec persistance que M. Briand, ministre de l'instruction publique, va donner incessamment sa démission, et que son successeur sera M. Bérard, ancien ministre de l'instruction publique et des cultes.

L'Echo de Paris dit à ce propos: "L'habitude de manipuler les renversement de cabinets est si irrésistible chez M. Clemenceau, qu'il a déjà commencé le travail de démolition de son propre cabinet."

Une déclaration officielle publiée par Mgr. Richard, archevêque de Paris, nie que la proposition des évêques fût un ultimatum et ajoute: "L'Eglise fait tout ce qu'elle peut pour éviter la suspension du culte public. Si le culte privé est forcément établi, la responsabilité en pèsera sur les épaules du gouvernement."

CINQ PERSONNES TUEES

Au cours d'une collision entre un train de voyageurs et un train de marchandises pres de West Deerfield, Mass

Cinq employés de chemin de fer ont été tués instantanément et leurs cadavres brûlés au point qu'il n'en restait que des cendres et un crâne, au cours d'une collision entre un train de voyageurs et un train de marchandises à environ un mille à l'ouest de West Deerfield Mass à 4 heures 20 mari matin sur l'embranchement de Fitchburg du Band M. R. R.

Le soir tout indiquait qu'il y avait une sixième victime.

Les hommes tués sont: George B. Basseno, conducteur, âgé de 40 ans

et marié, demeurant à Troy; George Harrington, 30 marié, baggagemaster de l'express, qui demeurait également à Troy; M. A. Fitzpatrick, Chauncey Cota et Rial, N. Dennison, jr. Fitzpatrick et Cota étaient mécaniciens et Dennison chauffeur.

Le seul voyageur grièvement blessé est J. A. Clapper, de la marine américaine. Il est à l'hôpital du Franklin County souffrant de blessures à la tête et au pied. On croit qu'il en réchappera.

On ne connaît pas de qui a causé l'accident.

La ruine de la famille

Tel sera, en France, l'effet de la loi accordant le divorce par

CONSENTEMENT MUTUEL

Nous annonçons l'autre jour que la Chambre française des députés avait adopté une loi permettant le divorce par consentement mutuel dès que les époux avaient persisté pendant trois ans dans leur instance.

M. Frédéric R. Gaudert, l'avocat américain le mieux versé dans la connaissance de la loi française explique ainsi la procédure:

"Quand un homme veut divorcer il comparait et explique au tribunal qu'il ne peut s'accorder avec sa femme à cause d'incompatibilité d'humeur. Le juge tâche de réconcilier les époux et s'il ne peut réussir il les renvoie de trois mois à trois mois. Le bout de trois ans n'a pas réussi, il accorde le divorce. Cette mesure radicale n'a pas encore force de loi; elle a été adoptée par la Chambre des Députés, mais il lui faut la sanction du Sénat et l'on croit qu'elle recevra son coup de mort de cette chambre."

Le divorce par consentement mutuel ne serait pas un nouveauté dans la première république et en particulier sous le Directoire, mais on y mettait encore moins de formes. Il suffisait qu'un couple se présentât devant un magistrat et déclarât qu'il avait décidé par consentement mutuel, à divorcer pour que le tribunal accordât le divorce.

Comme les mariages n'étaient le plus souvent que des unions civiles, il n'y avait pas grand chose à rompre. La loi tomba vite sous le discrédit, car même en ces temps de moeurs relâchées on n'admettait pas facilement cette sanction officielle de l'amour libre.

En ces dernières années, des écrivains du plus haut mérite, comme Paul Victor Marguerite, n'ont pas hésité à se fourvoyer en réclamant le divorce par consentement mutuel tel qu'on l'admettait sous la révolu-

tion. Ce que deviendrait la famille si cette loi funeste était rétablie, ce qu'elle deviendra même avec la loi que vient d'adopter la Chambre des Députés, il est facile de le deviner. Ce sera, comme l'a dit à la Chambre M. Lasies, le député antisémite, la désintégration de la famille, la ruine de la société.

La Persecution en France

OPINION D'UN PATRIOTE

"Sous couleur de guerre au cléricalisme, c'est la guerre au catholicisme qu'on fait;

Pour moi, je me mêle aux rangs des défenseurs du catholicisme, non parce que je suis un ardent patriote, pas même par principe de liberté mais par patriotisme, parce que la diminution du catholicisme est la ruine de la mentalité française elle-même.

Et je dis aux socialistes eux-mêmes que le jour où les grands principes de l'Evangile qu'ils ont décalqués à l'appui de leur doctrines, viendraient à disparaître, eux-mêmes ne seraient plus pour le public que comme un clergé de sinistre raseurs.

Ils seraient les premiers à reculer d'horreur devant leur oeuvre de destruction.

MAURICE BARRES, (de l'Académie Française, et député de Paris)

M. Constans revient à la religion catholique

Les "Tablettes des Deux-Charentes" de Paris publient une information émanant de Constantinople et dont elles garantissent l'authenticité:

"L'ambassadeur de France, M. Constans, est revenu à la religion catholique après la mort de sa femme, survenue récemment. Le spectacle de l'oeuvre accomplie par les missionnaires en Orient, et l'application de loi de séparation auraient aussi, paraît-il, contribué à cette conversion.

Faisons remarquer, à ce propos, que M. Constans a toujours assisté aux cérémonies religieuses auxquelles il devait prendre part en sa qualité d'ambassadeur de France protecteur des missions catholiques d'Orient.

L'agitation religieuse en Bretagne

Les catholiques sont encore très agités à la suite d'une rencontre qui s'est produite samedi entre 500 soldats et le peuple, pendant l'expulsion des séminaristes de Sainte-Anne d'Auray à Vannes.

On signale des rassemblements à Ploërmel où un patain d'infanterie et une compagnie de génie ont été envoyés pour faire évacuer le séminaire.

L'ANGLETERRE ET LA PAIX

Le comte d'Aberdeen, lord-lieutenant d'Irlande, a son retour d'Italie, a parlé en public samedi dernier à Dublin. Il a dit l'excellente influence que l'entente anglo française avait exercée sur les relations entre la France et aussi la haute portée de leurs efforts combinés pour amener les différentes nations à une politique de paix. Il a ajouté qu'il avait eu la semaine passée une preuve manifestée de ce fait que les tendances pacifiques actuelles, la confiance réciproque et les amitiés internationales pourraient empêcher qu'un léger conflit en deux pays ne dégénérât en rupture. Lord Aberdeen a rendu un juste hommage aux talents de M. James Bryce, le diplomate le mieux qualifié pour occuper le poste d'ambassadeur à Washington, poste qui est d'ailleurs d'une importance capitale.

Advertisement for BABY'S OWN SOAP, featuring an image of the soap box and text describing its benefits for infants and its purity.

Advertisement for NE TOUSSEZ PLUS SPRUCINE, describing it as a remedy for coughs and asthma, with detailed instructions and pricing.

Advertisement for PATERSON Tablets, highlighting their effectiveness for various ailments and their safety for all ages.